



Conseil économique et social

Distr.: Générale
5 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Date, lieu et thème de la soixante-dixième session de la Commission (2014)

Date, lieu et thème de la soixante-dixième session de la Commission (2014)

Note du secrétariat**

Résumé

Le présent document contient des indications sur les dates et lieu possibles de la soixante-dixième session de la Commission, qui se tiendra en 2014, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat à soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-neuvième session. La Commission est invitée à réfléchir aux dates, lieu et thème de sa soixante-dixième session, qui se tiendra en 2014, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

II. Date et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le Secrétaire général. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le Secrétaire exécutif en fixe ensuite les dates précises et le lieu en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

* E/ESCAP/69/L.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de prendre en considération les conclusions des débats tenus par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) à ses 346^e et 347^e sessions, le 19 février 2013 et le 20 mars 2013, respectivement, et lors de deux séances informelles, le 2 et 4 avril 2013.

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

III. Thème

4. Le secrétariat propose de soumettre à la Commission pour examen le thème suivant: « La connectivité régionale pour une prospérité partagée ».

5. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a examiné, à ses 346^e et 347^e sessions, le 19 février 2013 et le 20 mars 2013, respectivement, et lors de séances informelles, les 2 et 4 avril 2013, les thèmes proposés pour la soixante-dixième session de la Commission et a décidé de soumettre à celle-ci, pour examen, le thème susmentionné.

A. Contexte

6. Pour soutenir la croissance économique et permettre à tous les pays d'Asie et du Pacifique de partager la prospérité qu'elle génère, il faut un approfondissement de l'intégration des économies de la région. Le renforcement de la connectivité régionale est essentiel pour développer la coopération régionale et faire aller de l'avant l'intégration régionale.

7. Au cours des dix dernières années, les échanges transfrontaliers et les investissements entre les pays de la région Asie-Pacifique se sont considérablement accrus. Les pays les plus avancés ont abandonné leurs activités à forte intensité de main-d'œuvre traditionnelles aux pays en développement et aux pays les moins avancés, et ont concentré leurs efforts d'investissement dans les économies fondées sur la connaissance s'appuyant sur les technologies de pointe et les services. Ce processus, ainsi que l'augmentation des échanges entre les États membres, a facilité la reprise de la région à l'issue de la récente crise économique mondiale. Malgré une progression inégale entre les différentes sous-régions, le rythme de l'intégration économique s'accélère, soutenu par l'augmentation des échanges (par exemple des produits de base), une meilleure infrastructure, les accords sur le transport transfrontalier, l'amélioration de la logistique et des connexions financières et informationnelles grâce à un recours plus important aux technologies de l'information et de la communication (TIC). En conséquence et parallèlement, l'intégration sociale est en cours à la faveur d'une mobilité professionnelle accrue et du tourisme, ce qui permet une circulation transfrontalière plus fluide des personnes, des idées et des cultures.

8. Toutefois, les écarts qui, en matière de connectivité, séparent les quelques pays à revenu élevé et les pays à revenu faible et intermédiaire entravent la pleine participation des pays au dynamisme économique de la région. Pour obtenir une croissance plus équitable dans l'ensemble de la région, les pays doivent remédier collectivement aux disparités importantes qui existent entre les pays de la région en matière de diversité et de qualité des infrastructures. L'amélioration de la connectivité régionale renforcera la compétitivité et l'efficacité des pays, en particulier des pays à bas revenu qui sont défavorisés par des niveaux d'infrastructure et de services plus rudimentaires. Ainsi, la mise en place de systèmes de TIC efficaces et fiables favorisera l'accès des agriculteurs aux marchés régionaux et des entreprises aux clients de la

région, tandis que des systèmes énergétiques sûrs et durables établiront un lien entre la demande en matière d'énergie et l'offre disponible.

9. Parallèlement, une action concertée est nécessaire aux niveaux national et infranational afin de faire en sorte que les bienfaits d'une plus grande connectivité soient répartis équitablement au sein des pays. Les gouvernements peuvent encourager une participation plus large de leur population aux activités économiques et sociales en créant des environnements propices à la prospérité du secteur privé, tout en libérant de l'espace pour la croissance de la société civile. Ils peuvent aussi renforcer les partenariats avec les parties concernées pour partager la responsabilité collective du développement équitable et du financement du développement. Pour que la prospérité soit véritablement partagée et durable, des interventions sont également nécessaires en faveur des groupes plus désavantagés et plus vulnérables de la société. La prospérité partagée favorise l'harmonisation et permet d'éviter des problèmes de conflit potentiel aux niveaux national et infranational.

10. Dans ce contexte, l'étude proposée expliquerait en profondeur pourquoi la connectivité régionale pourrait contribuer à la prospérité partagée, et identifierait les moyens de renforcer cette connectivité régionale, non seulement dans tel ou tel secteur mais aussi par des initiatives de développement plus générales. L'étude analyserait les problèmes auxquels les pays sont confrontés par un examen des données et des expériences pertinentes de la région Asie-Pacifique, et formulerait un ensemble de recommandations sur les moyens les plus efficaces de réaliser l'objectif consistant à accroître la connectivité régionale pour la prospérité partagée.

B. Structure de l'étude

1. Introduction

11. Dans cette section, les raisons qui justifient l'amélioration de la connectivité régionale pour une prospérité partagée seraient examinées.

2. Examen sectoriel et multisectoriel

12. Le chapitre examinerait les principaux problèmes, opportunités et avantages liés à la réalisation d'une meilleure connectivité régionale dans le contexte de l'Asie et du Pacifique du point de vue sectoriel et multisectoriel. Il comprendrait une étude de la situation actuelle de la connectivité régionale par secteur (par exemple, transports, énergie, TIC et migration) et ses rapports avec les mouvements de population, l'économie, la mobilité sociale et commerciale et la prospérité équitable, y compris une analyse des éléments témoignant du lien étroit entre connectivité régionale et prospérité partagée. Ce chapitre comprendrait aussi une évaluation des interdépendances entre les différents secteurs et une explication mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer la connectivité sectorielle afin de maximiser les possibilités offertes et les synergies bénéfiques.

3. Expériences sous-régionales

13. Étant donné que la proximité physique exerce une forte influence sur les modèles de connectivité traditionnels et actuels, de nombreuses organisations sous-régionales et banques multilatérales de développement se sont efforcées de régler les questions de connectivité au niveau sous-régional. Même si les approches sous-régionales présentent certains avantages par rapport aux

approches régionales, l'expérience menée à ce jour fait apparaître un bilan contrasté. Le chapitre décrirait certaines des différentes approches adoptées au niveau sous-régional en vue de la réalisation d'une meilleure connectivité parallèlement à un examen des raisons pour lesquelles l'insertion de ces approches sous-régionales dans un cadre régional plus large pourrait, dans certains cas, accroître leur efficacité et se traduire aussi par des avantages plus importants pour la région.

4. Le rôle des partenariats

14. Le rôle moteur des gouvernements pour la croissance et le développement économiques a considérablement changé par rapport à il y a cinquante ans. De grands groupes, tels que le secteur privé, la société civile et autres parties concernées, prennent en charge certaines des activités économiques et sociales qui relevaient auparavant du secteur public. Dans ce chapitre, le renforcement des partenariats entre les principales parties concernées serait préconisé par l'identification des domaines d'intérêt commun, des synergies et groupements mutuellement bénéfiques pour mettre en place des approches participatives en matière de processus décisionnel et d'élaboration de politiques. En particulier, l'examen préciserait les rôles et responsabilités potentiels des différentes parties concernées dans le renforcement de la connectivité régionale, et porterait sur la manière dont ces principaux acteurs pourraient partager les coûts, les risques et les avantages.

5. Surmonter le défi du financement

15. Faisant fond sur le chapitre précédent, le présent chapitre porterait sur le rôle joué par les partenariats pour surmonter les défis de financement auxquels chaque gouvernement fait face. À cet égard, le chapitre présenterait les possibilités de financement des activités qui contribuent à la connectivité régionale. La plupart des gouvernements de la région connaissent des difficultés considérables pour financer le développement de l'infrastructure et ne pourront probablement pas répondre à leurs besoins d'investissement en recourant aux seuls fonds publics. D'autres sources de financement par les marchés privés de capitaux, telles que les réserves de change, les fonds de pension et l'épargne privée, pourraient aider à combler le déficit de financement. Le partenariat public-privé ou PPP représente un modèle efficace de participation du secteur privé auquel les pays à revenu intermédiaire et élevé ont largement recours. L'utilisation des PPP dans la plupart des pays en développement a été cependant considérablement entravée par les capacités et le savoir-faire limités des gouvernements et le sous-développement des marchés de capitaux. Les secteurs public et privé de ces pays doivent renforcer leurs capacités afin d'établir des PPP efficaces. Les systèmes régionaux de financement, tels que le Fonds de l'ASEAN pour l'infrastructure créé par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) avec la participation active de la Banque asiatique de développement, pourrait également contribuer à l'élaboration de projets en matière de connectivité régionale.

6. Approches stratégiques pour la réalisation de la connectivité régionale

16. L'étude thématique s'achèverait par une analyse des secteurs auxquels la priorité devrait être accordée afin de réaliser la connectivité régionale, y compris certains secteurs à partir desquels une approche plus générale et multisectorielle pourrait se traduire par les gains globaux les plus importants. Dans ce chapitre, un examen porterait sur le rôle de la coopération régionale dans le renforcement

de la connectivité régionale vers la réalisation du développement durable et inclusif.

IV. Études thématiques précédentes

17. Pour référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe au présent document.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission *

Session	Année	Thème
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales

* De la quarantième à la soixante-neuvième session.

Session	Année	Thème
		et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte: technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises: les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
